

recensement annuel des institutions de correction et, comme tels, n'indiquent pas la population moyenne quotidienne. Ainsi, si le nombre d'entrées dans une certaine institution, au jour ou à la veille du 31 mars, est anormal, le total de la population de l'institution ne sera pas représentatif du chiffre de l'année.

En ce qui concerne les variations qui ont pu se produire entre deux recensements, la population des institutions de correction est en augmentation depuis le 31 mars 1958. Le chiffre des écoles de formation et celui des institutions provinciales pour adultes tendent à se stabiliser ou à fléchir légèrement, mais la population pénitentiaire augmente sans cesse.

24.—Population pénitentiaire, années terminées le 31 mars 1958-1962

Détail	1958	1959	1960	1961	1962
Détenus au début de l'année.....	5,433	5,770	6,295	6,344	6,738
Entrés dans l'année.....	3,919	3,918	4,523	4,973	5,541
Élargis dans l'année.....	3,582	3,393	4,474	4,579	5,123
Détenus à la fin de l'année.....	5,770	6,295	6,344	6,738	7,156

25.—Population des maisons de correction, des prisons et des écoles de formation, 31 mars 1958-1962

Genre d'institution	1958	1959	1960	1961	1962
Maisons de correction et prisons					
Maisons de correction pour hommes.....	3,890	3,806	3,769	4,012	3,670
Maisons de correction pour femmes.....	164	172	144	180	171
Prisons ordinaires.....	7,138	7,188	6,983	7,629	8,225
Total.....	11,192	11,166	10,896	11,821	12,066
Écoles de formation					
Écoles pour garçons.....	2,334	2,343	2,423	2,382	2,435
Écoles pour filles.....	1,086	990	965	1,019	1,090
Total.....	3,420	3,333	3,388	3,401	3,525

Sous-section 2.—Pénitenciers*

Les pénitenciers du Canada sont administrés par le Commissaire des pénitenciers, qui relève directement du ministre de la Justice. Durant l'année terminée le 31 mars 1964, le service pénitentiaire fédéral comprenait six institutions à sûreté maximum, quatre à sûreté moyenne et quinze à sûreté minimum (institutions pour hommes), une prison pour les femmes, un camp de prisonniers à sûreté maximum pour hommes et femmes de la Secte des Fils de la liberté (Doukhobor), et deux écoles pénitentiaires.

Les six institutions à sûreté maximum reçoivent les détenus condamnés à une peine d'au moins deux ans. Elles sont situées à New Westminster (C.-B.), Prince-Albert (Sask.), Stony Mountain (Man.), Kingston (Ont.), Saint-Vincent-de-Paul (P.Q.) et Dorchester (N.-B.). A Terre-Neuve, les condamnés au pénitencier sont écroqués dans l'institution provinciale de St-Jean en vertu des dispositions financières autorisées par l'article 14 de la loi sur les pénitenciers (S.C. 1960-1961, chap. 53).

Aux institutions à sûreté moyenne et à sûreté minimum et aux camps sont transférés les détenus des institutions à sûreté maximum qui sont aptes à certaines formations spéciales, notamment une formation professionnelle. Deux institutions à sûreté moyenne (le pénitencier de Collin's Bay et l'institution de Joyceville) sont situées à quelques milles de Kingston. Les deux autres (le Centre fédéral de formation et l'institution Leclerc) avoisinent le pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul.

* Rédigé sous la direction de A. J. MacLeod, Commissaire des pénitenciers, Ottawa.